

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

8 juillet 2008

ATTRIBUTION DU LABEL LUXFLAG AU RURAL IMPULSE FUND

Le 7 juillet 2008, LuxFLAG, l'agence luxembourgeoise de labélisation de fonds d'investissement, fondée en juillet 2006, a décerné son label « microfinance » au



- ***Rural Impulse Fund SA SICAV-FIS***

Le « Rural Impulse Fund SA, SICAV-FIS » (RIF) est un fonds d'investissement en microfinance avec 38 millions de dollars en actifs sous gestion qui contribue à la lutte contre la pauvreté rurale dans des pays en voie de développement.

Ce fonds est une figure de proue dans les initiatives de microfinance en zones rurales grâce au financement commercial qu'il accorde aux institutions en microfinance prestant des services financiers à des populations rurales défavorisées, et ceci de manière durable.

Parmi ses investisseurs l'on retrouve à la fois des institutions de financement du développement (la Banque européenne d'investissement, FMO des Pays-Bas, la Société financière internationale (International Finance Corporation ou l'IFC) ainsi que BIO de la Belgique) et un groupe d'investisseurs privés.

Le RIF a été conçu par Incofin, qui agit aussi en tant que son promoteur et conseiller en matière de fonds d'investissement.

L'objectif du label est de favoriser la collecte des capitaux en assurant aux investisseurs que le véhicule d'investissement en microfinance (VIM) visé investit bien, directement ou indirectement, en microfinance, contribuant ainsi au financement responsable. Le label LuxFLAG ne constitue ni une garantie de rendement futur ni une recommandation de placement.

Depuis sa création en en juillet 2006, LuxFLAG a décerné ce label à cinq autres VIM.

La liste de VIM labellisés par LuxFLAG compte dorénavant six VIM autorisés à porter le label délivré par LuxFLAG.

Des informations sur les six fonds promus par des institutions financières européennes de premier ordre sont disponibles sur le site internet de LuxFLAG : www.luxflag.org.

Pour de plus amples renseignements veuillez contacter :
info@luxflag.org


Tel : +352 22 30 26 – 1

Notes de la rédaction

La Luxembourg Fund Labelling Agency est une entité indépendante qui compte parmi ses membres fondateurs des représentants du secteur privé, des ONG et l'État du Grand-Duché de Luxembourg. Les membres fondateurs de LuxFLAG sont :

- l'État du Grand-Duché de Luxembourg
- le Fonds Européen d'Investissement (FEI – membre du groupe de la Banque Européenne d'Investissement)
- l'Association des Banques et Banquiers, Luxembourg (ABBL)
- L'Appui au Développement Autonome (ADA)
- l'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement (ALFI)
- l'Agence de Transfert de Technologie Financière (ATTF)
- la Bourse de Luxembourg


Les fonds labélisés par LuxFLAG



Le **Dexia Micro-Credit Fund** est le plus ancien des fonds microfinance domiciliés au Luxembourg. Son passé professionnel remonte à l'année 1998. La Dexia Banque Internationale à Luxembourg (Dexia-BIL) est le promoteur du fonds, RBC-Dexia agit comme banque dépositaire, et la Dexia Asset Management gère les actifs liquides du fonds. Le portefeuille microfinance du fonds est géré par Blue Orchard, un gérant d'actifs basé à Genève et spécialisé dans le secteur de la microfinance.



L' **European Fund for Southeast Europe**, fondé le 15 décembre 2005 et connu également sous l'abréviation EFSE, est un partenariat des secteurs public et privé sous la direction de la KfW en Allemagne. L'EFSE compte parmi les trois plus grands véhicules microfinance du monde. Oppenheim Asset Management Services S.à r.l. à Luxembourg est le gestionnaire du fonds, et la Bankakademie Frankfurt agit comme conseiller en investissement. Citigroup Luxembourg assume les fonctions d'administration et de banque dépositaire pour le compte du fonds.



Le **responsAbility Global Microfinance Fund** est promu par le Crédit Suisse Group, géré par le Crédit Suisse Microfinance Fund Management Company (Luxembourg) et est administré par le Crédit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A. Crédit Suisse (Luxembourg) S.A. remplit les fonctions de banque dépositaire. Le fonds investit principalement en titres de dette et, dans une moindre mesure, en fonds propres. Le conseiller en investissement du fonds est responsAbility Social Investment Services AG, une entreprise basée à Zurich et spécialisée dans les investissements socialement responsables dans les pays en voie de développement et les pays émergents. Le fonds a entamé ses opérations le 25 novembre 2003.



Le **Dual Return Fund – Vision Microfinance** est une SICAV de droit luxembourgeois relevant de la partie II de la loi du 20 décembre 2002. Il a été lancé le 25 avril 2006, et est



promu par l'Allemand Wertpapier AG, sa société de gestion est l'Absolute Portfolio Management GmbH, basée à Vienne, et son conseiller est le Genevois Symbiotics S.A. UBS Funds Services Luxembourg S.A. assume les fonctions d'administration et UBS (Luxembourg) S.A. est la banque dépositaire du fonds.



La **responsAbility SICAV (Lux)** est un fonds à compartiments multiples avec deux compartiments, à savoir le responsAbility Mikrofinanz-Fonds et le responsAbility Microfinance Leaders Fund. Il s'agit d'une société d'investissement autogérée, promue par le Crédit Suisse Group et administrée par le Crédit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A. Sa banque dépositaire est Crédit Suisse (Luxembourg) S.A. Le conseiller en placement est responsAbility Social Investment Services AG, (Suisse). La responsAbility SICAV, inscrite le 15 novembre 2006, constitue le dernier VIM en date à avoir été inclus sur la liste officielle de fonds d'investissement.



Le **Rural Impulse Fund SA SICAV-FIS** est un SICAV-FIS fondé en août 2007, conçu et promu par Incofin (Belgique), qui assure aussi les fonctions de conseiller au fonds. KBL/KTL (Luxembourg) agit à la fois comme l'administrateur et la banque dépositaire du fonds.

Le marché des VIM s'est développé sensiblement lors du premier semestre de 2008 pour atteindre 5,5 milliards d'euros et l'on s'attend à ce qu'il affiche encore une croissance forte durant toute l'année. Il existe plus de 93 véhicules d'investissement, revêtant des formes juridiques très diverses (source : CGAP, février 2008) dont plus de 50 % constituent des véhicules réglementés.

Plus de la moitié des VIM réglementés et supervisés sont domiciliés au Luxembourg pour un portefeuille microfinance total de 1,32 milliard de dollars.

Au 30 juin 2008, des VIM labélisés LuxFLAG avaient 1,3 milliard de dollars en actifs sous gestion, et leur portefeuille microfinance s'élevait à plus d'un milliard de dollars.

Les principaux critères d'éligibilité

Pour recevoir le label « microfinance » de LuxFLAG, un véhicule d'investissement doit remplir plusieurs critères, dont les principaux sont :

- d'être sujet à la supervision d'une autorité de réglementation nationale ;
- de disposer d'un portefeuille microfinance correspondant à un minimum de 50 % de ses actifs totaux ;
- d'avoir investi au moins 25 % de son portefeuille microfinance dans des VIM disposant d'une notation accordée par une agence de notation en microfinance reconnue par LuxFLAG.

Le label LuxFLAG est destiné à des VIM à orientation commerciale et n'est pas actuellement décerné à des institutions donatrices.